

ASSURANCE POUR SPORTS MOTORISÉS



DIRECTIVES EN CAS D'INCIDENT

**Ce document a été adapté
aux rallyes sanctionnés par CARS**

1336 Sandhill Drive • Unit 4 • Ancaster, Ontario • L9G 4V5

www.StoneRidgeSpecialty.ca

RENONCIATION ET DÉGAGEMENT DE RESPONSABILITÉ

*VOTRE ASSURANCE EXIGE QUE TOUTES LES PERSONNES QUI ENTRENT DANS UNE ZONE À ACCÈS RESTREINT LISENT, REMPLISSENT ET SIGNENT LE FORMULAIRE DE RENONCIATION ET DE DÉGAGEMENT DE RESPONSABILITÉ.
NOUS VOUS PRIONS DE SUIVRE CES INSTRUCTIONS POUR QUE VOTRE POLICE RESTE VALIDE. OMETTRE DE REMPLIR LE FORMULAIRE DE RENONCIATION ET DE DÉGAGEMENT DE RESPONSABILITÉ ANNULERA CERTAINES CLAUSES IMPORTANTES DE LA POLICE.*

1. N'UTILISER SEULEMENT QUE LES FORMULAIRES DE RENONCIATION ET DE DÉGAGEMENT DE RESPONSABILITÉ FOURNIS PAR CARS, QUI SE TROUVENT ICI :

<https://carsrally.ca/documents/insurance/> OU <https://carsrally.ca/fr/documents/insurance/>

2. FAIRE EN SORTE QUE TOUT LE FORMULAIRE SOIT À LA VUE DU SIGNATAIRE.

Ne repliez pas les formulaires par-dessus la planche à pince ! Ainsi, il est plus difficile pour les signataires de dire qu'ils ne pouvaient pas lire ou n'avaient pas le loisir de lire le formulaire avant de le signer.

3. MANIPULER ET RANGER TOUS LES FORMULAIRES AVEC SOIN.

Assurez-vous que chaque formulaire de renonciation et de dégagement de responsabilité est dûment signé et daté. Ne pas plier ces formulaires lorsque vous les rangez. Utiliser une chemise de format légal. Ne rien marquer sur les formulaires, ne pas y inscrire de notes, ni surligner les noms.

4. FAIRE REMPLIR LE FORMULAIRE DE RENONCIATION ET DE DÉGAGEMENT DE RESPONSABILITÉ PAR LES BÉNÉVOLES.

Après s'être inscrit, le bénévole doit signer et inscrire la date sur le formulaire.

5. S'ASSURER QU'UN OFFICIEL PEUT EXPLIQUER DANS SA LANGUE CE QUI EST ÉCRIT SUR LE FORMULAIRE.

Exemple : « Voici un formulaire de renonciation. Il signifie que vous entrez dans une zone à accès restreint à vos propres risques et que vous acceptez toute responsabilité pour quoi qu'il vous arrive. »

6. EXIGER DE TOUS LES PARTICIPANTS QU'ILS SIGNENT LE FORMULAIRE DE RENONCIATION ET DE DÉGAGEMENT DE RESPONSABILITÉ.

Ne jamais passer la planche à pince à l'intérieur du véhicule pour une signature. Ne jamais permettre à quelqu'un de signer pour quelqu'un d'autre. S'assurer que tous écrivent leur nom au complet en lettres moulées et signent. Ceci vaut pour les officiels, les compétiteurs, les membres de l'équipe de service, les bénévoles, les médias et les commanditaires.

7. NE JAMAIS PERMETTRE À DES MINEURS DE SIGNER LE FORMULAIRE POUR ADULTES.

8. S'ASSURER DE CONNAÎTRE ET DE RESPECTER LES PROCÉDURES À SUIVRE DANS LE CAS DU FORMULAIRE DE RENONCIATION ET DE DÉGAGEMENT DE RESPONSABILITÉ POUR MINEURS ET PARENTS.

Assurez-vous que chaque mineur signe le formulaire pour mineur et assurez-vous que les deux parents le signent aussi. LES DEUX PARENTS. (On peut signer le formulaire sur une base annuelle.) Si les parents d'un mineur ne vivent pas ensemble ou habitent dans différentes villes, les deux doivent quand même signer le formulaire. Les compétiteurs mineurs auront donc plus de difficultés à participer. Assurez-vous que chaque mineur présente des pièces d'identité convenables lorsqu'il signe le formulaire – un permis de conduire ou un certificat de naissance. À chaque rallye, assurez-vous que le parent qui accompagne le mineur signe le formulaire pour adulte et que le mineur signe le formulaire pour mineur.

9. FORMULAIRE DE RENONCIATION ET DE DÉGAGEMENT DE RESPONSABILITÉ SIGNÉ NUMÉRIQUEMENT

Le formulaire de renonciation et de dégagement de responsabilité peut être signé numériquement et soumis par courriel, fax ou en personne à l'organisateur.

10. FORMULAIRE DE RENONCIATION ET DE DÉGAGEMENT DE RESPONSABILITÉ SIGNÉ EN PERSONNE

Le formulaire de renonciation et de dégagement de responsabilité peut être signé en personne devant témoin.

11. CONSERVATION DES FORMULAIRES

Les formulaires de renonciation et de dégagement de responsabilité doivent être conservés pendant sept (7) ans. Si l'organisateur ou le club ne peut les conserver de façon sécuritaire, prière de les envoyer au bureau de CARS.

12. FORMULAIRES À UTILISER

Les formulaires de renonciation et de dégagement de responsabilité marqués « Pour le Québec seulement » doivent être utilisés au Québec seulement et ceux marqués « Rest of Canada » seront utilisés ailleurs au Canada.

PROCÉDURES À SUIVRE LORS D'UN INCIDENT

Lors d'un rallye, quand quelqu'un est victime d'un incident – qu'il soit soigné par un bénévole, un compétiteur, un infirmier, un ambulancier ou quelqu'un d'autre du rallye, le blessé et la situation doivent être évalués et stabilisés jusqu'à ce qu'une ambulance arrive et prenne les choses en mains, ou jusqu'à ce que le blessé puisse être emmené à la salle des premiers soins pour soins et observation, ou jusqu'à ce que le blessé refuse les soins et choisisse de retourner au rallye sans autre forme de soins. Quel que soit le scénario et le soigneur, il y a beaucoup de choses à faire et à ne pas faire pendant qu'on s'occupe du blessé, entre autres :

- Ne pas accepter ou même suggérer la responsabilité de l'incident.**
- Ne pas faire de promesses d'aucune sorte.**
- Ne pas payer ou dire que ses frais médicaux seront pris à charge.**
- Ne pas donner de renseignement sur votre police d'assurance.**
- Ne pas recommander de lieu médical à moins qu'on vous le demande.**
- Ne pas afficher un air d'ennui, d'irritation ou d'importance.**
- Ne pas argumenter avec le blessé ou accepter tout commentaire désobligeant de sa part.**
- Ne pas laisser le blessé sans surveillance jusqu'à ce qu'il soit pris en charge par du personnel de santé ou de sécurité de la façon préautorisée ou qu'il reçoive son congé à sa propre demande.**
- Ne pas manquer d'observer et de prendre note de toute circonstance importante.**
- Ne pas hésiter à corriger toute situation à risque (par exemple : un plancher mouillé) aussitôt que possible après avoir pris soin du blessé.**
- Respecter et porter une attention appropriée au blessé.**
- Aider l'organisation locale à obtenir et noter toute l'information pertinente à propos de l'incident sur le formulaire de rapport utilisé par ce rallye.**
- Contacter l'organisateur ou toute autre personne désignée pour qu'une enquête et des mesures alternatives soient lancées sans délai.**
- Demander au blessé ce qu'il pense qu'il s'est passé et noter son témoignage dans les mots qu'il a utilisés, si possible.**
- Noter au rapport si des circonstances observables corroborent ou réfutent ce que le blessé a déclaré.**
- Noter au rapport si le blessé est particulier énervé ou s'il se plaint de la cause de son accident.**
- Traiter toute plainte avec respect.**
- Rapporter l'incident à la Canadian Association of Rallysport – office@carsrally.ca**
- En cas de décès, de blessure à un spectateur ou à un participant, appeler Kevin Besta chez Stoneridge Specialty au 1-226-318-1744 **ET** John Hall, président de CARS, au 1-780-720-3100 et Debbie Dyer au bureau de CARS au 1-855-640-6444 immédiatement et leur donner les détails.**

FORMULAIRE CARS DE RÉCLAMATION ET D'INCIDENT

INFORMATION ET DIRECTIVES

Remplissez toutes les sections avec autant de détails que possible, ajoutez d'autres pages au besoin, et ajoutez-y copie du formulaire de renonciation, le rapport de l'observateur, etc. Prière de contacter la Canadian Association of Rallysport si vous voulez plus d'information.

1. Remplir un rapport d'incident pour :

TOUTE BLESSURE LORS D'UN RALLYE SANCTIONNÉ PAR CARS

Toute blessure physique, même une blessure de tissu mou. NOTE: Toutes les blessures encourues lors d'un rallye, quels que soient le lieu, le moment et la gravité, devraient être rapportées au bureau de CARS, des blessures mineures (piqûres d'abeille, coupures, éraflures, etc.), jusqu'aux blessures plus sérieuses.

TOUT DOMMAGE LORS D'UN RALLYE SANCTIONNÉ PAR CARS

Tout dommage physique à une propriété.

2. Obtenir les formulaires originaux de renonciation et de dégagement de responsabilité signés par les blessés. Ne pas envoyer les originaux tant qu'on ne les a pas demandés.
3. Pour toute blessure à un spectateur, décès, blessure grave à un participant, obtenir au moins deux (2) rapports de témoins oculaires.
 - a) Retourner le formulaire rempli accompagné des documents suivants :
Copie du formulaire de renonciation et de dégagement de responsabilité rempli et signé;
Copie du formulaire de renonciation pour mineur et du consentement parental, rempli et signé (s'il y a lieu);
 - b) Rapports écrits du personnel médical et d'urgence.

4. En cas de :

- DÉCÈS
- TOUTE BLESSURE À UN SPECTATEUR
- BLESSURE GRAVE À UN PARTICIPANT, QUELLE QU'EN SOIT LA CAUSE
- DANS LE DOUTE, APPELER :

John Hall, président de CARS

1-780-720-3100

StoneRidge Specialty Insurance

Tél.: 1-226-318-1744

ET

Canadian Association of Rallysport

Tél. : 1-855-640-6444

Note: Prière de rapporter toutes blessures, soupçons de blessures ou refus de soins immédiatement après le rallye.